Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260429-DB_2026_046-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 20 avril 2026	N° DE L'ACTE : DB-2026-046
	VIE DEMOCRATIQUE	
Administration Générale		
Objet : Commission d'appel d'offres (CAO) Commission de délégation de services publics (CDSP) - Modification du règlement intérieur		

Le lundi 20 avril 2026, à 16H30, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 14 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 19 – Procurations : 1 – Voix délibératives : 20

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Bernard PLESIER, Yann GODET, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RAVALLAN, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES

Membres du Bureau ayant donné procuration : Laurent VANDAMME a donné pouvoir à David BOIXIERE

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260429-DB_2026_046-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 20 avril 2026	N° DE L'ACTE : DB-2026-046
	VIE DEMOCRATIQUE	
Administration Générale		
Objet : Commission d'appel d'offres (CAO) Commission de délégation de services publics (CDSP) - Modification du règlement intérieur		

Rapporteur : Monsieur Ronan TRELLU

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont les montant sont supérieurs aux seuils européens. Elle doit également être obligatoirement consultée pour les avenants des marchés qu'elle a eu à connaître et entraînant une augmentation globale de plus de 5%.

La Commission de Délégation de Services Publics analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Elle émet un avis sur les offres.

Tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, ces deux commissions sont composées pareillement, par leur Président, en la personne du Président de Dinan Agglomération, autorité habilitée à signer les marchés publics et les concessions, ou son représentant, dûment désigné par arrêté, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléant de l'assemblée délibérante.

Considérant que par délibération n°CA-2017-179 en date du 22 mai 2017, le Conseil Communautaire a adopté un règlement intérieur portant sur le fonctionnement de la CAO et de la CDSP,

Considérant que :

- Le rôle de la CDSP a évolué en ce sens qu'elle n'est plus habilitée à ouvrir les plis des candidatures ni les plis contenants les offres,
- La nécessité de rendre possible la tenue de ces réunions en distanciel,
- Le règlement intérieur nécessite d'être précisé en matière de confidentialité des échanges et de déontologie applicable à l'ensemble des participants, élus et agents.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1411-5 II et L.1414-2,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération,

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260429-DB_2026_046-DE

Vu la délibération n°CA-2017-179 en date du 22 mai 2017 du Conseil Communautaire adoptant le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de service Public,

Vu la délibération n°CA-2026-052 en date du 09 avril 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Abroger** le règlement intérieur de la CAO et de la CDSP adopté par délibération n° CA-2017-179 en date du 22 mai 2017,
- **Adopter** le règlement intérieur de la CAO et de la CDSP tel que présenté en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 29 avril 2026

La secrétaire de séance,

Marina LE MOAL,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.